



new@uni.lu

—

Université du Luxembourg
Conférence inaugurale
Ouvverte au public

—

Jeudi 20 mai 2010

18h00

Salle Tavenas • Campus Limpertsberg

102a, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg



Faculté de Droit,
d'Économie
et de Finance

Prof. Gilles Cuniberti

Faut-il sacrifier la protection des droits de l'homme sur l'autel de l'efficacité économique ?



Depuis 1999, l'Union Européenne s'est engagée résolument sur la voie de la simplification de la circulation des jugements en Europe. Est ainsi programmée la disparition de tout mécanisme de contrôle de la régularité des jugements rendus par les tribunaux d'autres États membres. Le but recherché est avant tout économique. Il s'agit de diminuer les coûts du recouvrement transfrontalier des créances et d'éviter que les entreprises n'encourent des frais inutiles susceptibles de mettre en danger leur santé financière.

Ces procédures intermédiaires de contrôle des jugements étranger (exequatur) remplissent pourtant une fonction importante. Elles permettent d'éviter que des jugements rendus en violation des droits fondamentaux des justiciables puissent produire effet dans l'Europe entière.

Si elles sont supprimées, de tels jugements circuleront librement, quels que soient leurs vices au regard de la Convention européenne des droits de l'homme. Faut-il vraiment choisir entre la survie des PME européennes et la protection des droits fondamentaux ?

Gilles Cuniberti est Professeur de Droit Comparé et de Droit International Privé à l'Université du Luxembourg depuis octobre 2008. Docteur en droit de l'université Paris I, diplômé de la faculté de droit de Yale et ancien étudiant à l'université d'Oxford, il a enseigné antérieurement à l'université Paris-Val-de-Marne pendant une dizaine d'années. Il a aussi été professeur invité dans plusieurs universités anglaises et américaines.

Ses centres d'intérêts principaux sont le contentieux international, l'arbitrage et le droit comparé. Il est l'auteur de 2 ouvrages et de plus de 80 articles et notes de jurisprudence.

—

Introduction par André Prüm, Doyen de la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance. Une réception aura lieu après la conférence.